

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

**N° VA\_DEL2023\_30**

**Objet : Séjour de rupture "Trek en autonomie" dans les Vosges**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Graziella MOENECLAËY, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent.

Dans le cadre de sa politique municipale d'accompagnement social des jeunes, le service Prévention de la délinquance de la Ville organisera du 19 au 23 avril 2023 un séjour de rupture sous forme de « Trek en autonomie » de 5 jours pour 6 jeunes de 18 à 25 ans dans les Vosges.

Les jeunes éligibles au séjour sont principalement des filles et garçons majeurs accompagnés par l'éducateur spécialisé du service.

En effet pour la plupart, les jeunes ciblés cumulent de grosses difficultés, qu'elles soient liées à leur santé, leur logement, leur insertion professionnelle.

Ce séjour sera l'occasion de dresser un bilan réaliste de leur environnement et de leur situation afin qu'ils puissent prendre conscience de leurs responsabilités et éviter qu'ils tombent dans la marginalisation.

Les objectifs principaux de ce séjour sont de :

- Créer une rupture chez le jeune avec son environnement quotidien,
- Développer la relation de confiance entre le jeune et le professionnel,
- Permettre aux jeunes de se dépasser par le biais d'activités physiques et sportives en pleine nature,
- Travailler de manière conviviale sur la vie en collectivité.

Les dépenses liées au fonctionnement (transport, alimentation, prestation de service) seront prises en charge par la Mission Locale, la Ville et par le biais des chèques ANCV.

**Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 14 mars 2023, il est proposé aux membres du conseil :**

- de mettre en œuvre le séjour de rupture « Trek en autonomie » dans les Vosges ;
- d'approuver le partenariat avec les partenaires cités dans le descriptif du projet ;
- d'autoriser les dépenses liées au séjour de rupture " Trek en autonomie " dans les Vosges.

Imputation comptable : 6288 4214 4270

Politique publique (domaine-action-activité) : 07.1.1 Prévention délinquance

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023

**DESCRIPTIF DU PROJET**  
**Séjour de rupture « Trek en autonomie »**  
**Du 19 au 23 avril 2023 dans les Vosges**

Fort de ses expériences antérieures mais aussi par volonté d'asseoir son partenariat, le service Prévention de la délinquance-promotion de la santé de la Ville de Villeneuve d'Ascq, et la Mission Locale de Villeneuve d'Ascq mutualisent leurs compétences afin d'organiser et de réaliser des séjours de rupture regroupant des jeunes majeurs, filles et garçons accompagnés par des intervenants sociaux.

L'idée loin de vouloir reproduire un système existant, serait d'utiliser le cadre du « séjour de rupture » pour aller au plus profond des problématiques des personnes accompagnées. En effet pour la plupart, elles cumulent de gros handicaps, qu'ils soient liés à leur santé, leur logement, leur insertion professionnelle et souvent tout à la fois. Le travail effectué auprès d'eux durant l'année, tourne souvent autour de la recherche de solutions à ces problèmes au travers de multiples démarches. Ces actions restent la priorité, néanmoins elles ne constituent pas une finalité. C'est dans le souci de consolider un travail effectué avec ce public que ces séjours constituent un outil intéressant.

**Zone d'intervention et dates :**

Le séjour se déroulera du 19 au 23 avril 2023 et consistera à traverser en autonomie le Massif vosgiens.

**Objectifs de ces actions :**

Les objectifs principaux du séjour de rupture sont :

- Créer une rupture chez le jeune avec son environnement quotidien
- Développer la relation de confiance entre le jeune et le professionnel
- Permettre aux jeunes de se dépasser par le biais d'activités physiques et sportives en pleine nature
- Travailler de manière conviviale sur la vie en collectivité

**Contenu des projets / Supports des actions**

Le séjour concerne 6 jeunes adultes de 18 à 25 ans villeneuvois, cumulant des problèmes liés le plus souvent à la santé, le logement, l'insertion professionnelle et sociale. Le séjour consiste en un trek en autonomie de 5 jours dans le massif des Vosges. Les nuitées seront assurées dans des refuges ainsi que les repas du soir et les petits déjeuners. En ce qui concerne les repas du midi ils seront pris sous forme de pique-nique et ce quel que soit la météo. Chaque jeune aura à porter ses effets personnels ainsi que son alimentation du midi pour 5 jours (cela représente un poids total d'environ 15 kgs).

**Déroulement du séjour**

**Premier jour**

- Le départ aura lieu à la Ferme Dupire le 19 avril matin à 8h.
- Le pique-nique du midi sera assuré par chacun des participants.

- Arrivée dans les Vosges à Gérardmer prévue en début d'après-midi.
- Une première randonnée d'1h30 sera organisée pour arriver au Sotré en fin de journée.
- Repas du soir sera pris au refuge du Sotré

#### Deuxième Jour

- Lever 7h et petit déjeuner pris au refuge du Sotré
- Ascension du l'Hoenech qui dure 1h30 à 2h
- Pique-nique
- Descente de 4h vers le refuge du STEINLEBACH
- Souper pris au refuge

#### Troisième jour

- Lever 7h et petit déjeuner pris au refuge
- Ascension du Grand Ballon des Vosges qui dure 3h
- Pique-nique
- Retour au refuge du STEINLEBACH par la route des crêtes qui dure 4h.
- Souper pris au refuge

#### Quatrième jour

- Lever 7h et petit déjeuner pris au refuge
- Départ pour le refuge du Soleil avec une randonnée de 6h
- Pique-nique
- Arrivée au refuge du soleil en fin de journée
- Souper pris au refuge

#### Cinquième jour

- Lever 7h et petit déjeuner pris au refuge
- Retour à la station de Gérardmer randonnée de 4h
- Pique-nique
- Retour au parking pour reprendre le véhicule et retour à Villeneuve d'Ascq prévu pour 21h.

#### Déroulement / calendrier des actions

- En amont : repérage des jeunes – entretiens individuels – réunion collectives - organisation de l'action – autofinancements- élaboration d'un planning et d'un budget prévisionnel
- Sur place : Activités sportives liées à la montagne, activités culturelles, réalisations des travaux – temps collectifs (repas, sorties...) – temps d'échanges individuels avec les professionnels –
- Après l'action : Bilan de l'action – restitution lors de temps forts proposés par les différentes structures (portes ouvertes, assemblée générale.) – continuité de l'accompagnement socio-professionnel avec les partenaires adéquats et enclenchement de démarches- solutionner les différentes problématiques repérées avec l'appui du réseau partenarial.

## ENCADREMENT SPÉCIFIQUE À L'ACTION

- Un éducateur spécialisé diplômé d'Etat et détenteur d'un Master 2 Sciences de l'Education du service Prévention de la délinquance-promotion de la santé de la Ville
- Un guide de montagne prestataire du projet diplômé d'Etat, détenteur d'un DEFA et d'une licence STAPS

## LE PARTENARIAT

- La Ville de Villeneuve d'Ascq :
  - Met à disposition un agent
  - Participe financièrement
  - Accompagne le public en amont, pendant et après le séjour.
- Le centre social centre-ville :
  - Met à disposition un véhicule de 9 places
- La Mission Locale :
  - Accompagne le public en amont et après le séjour.
  - Participe financièrement
- Le Pôle Emploi, les foyers de jeunes travailleurs, MNS, CCAS, CMP, Céd'agir, MEL avec qui nous travaillons sur l'insertion social du public ciblé.

## LE SUIVI

Les modalités et critères d'évaluation du projet se découpent en plusieurs thématiques :

- **La conformité de l'action au regard de ce qui était prévu**
  - Réalisation des activités
  - Nombre de jeunes
  - Ressenti global (cohésion de groupe, respect des règles, temps collectifs...)
  - Participation du groupe à toutes les étapes (autofinancement, activités, restitution...)
  - Atteinte des objectifs généraux
- **L'apport de l'action dans le parcours du jeune**
  - Approfondissement du projet du jeune
  - Développement de la relation entre jeune et professionnel
  - Sorties positives à l'issue du séjour, avancement dans le parcours
  - Acquisition de savoirs faire et savoirs être
- **Le partenariat dans l'action**
  - Implication des partenaires durant tout le projet
  - Qualité du travail partenarial entre professionnels

### Budget prévisionnel du séjour de rupture dans les Vosges

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Location fourgon	mise à disposition par un centre social	
Hébergement, Repas du matin et du soir	1 925€	
Prestation montagne	1 000€	
Essence	200€	
Repas du midi	200€	
ANCV		400€
Mission Locale		1 500€
Annappes Entr'aide		500€
Ville de Villeneuve d'Ascq		925€
<b>Total</b>	<b>3 325€</b>	<b>3 325€</b>